

**ACADEMIE DE POITIERS**

**ETABLISSEMENT...COLLEGE  
PIERRE MENDES France SOYAUX  
0160894k**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Année scolaire : 2016-2017**

**Numéro de séance : 2**

**Date de convocation : 4/11/16**

**Présidence de : ANNE DAHLAB**

**Quorum : ...11**

**Nombre des présents : 20**

**Nombre d'absents excusés : 3**

**Nombres d'invités : 3**

## ORDRE DU JOUR

### I - Fonctionnement du conseil d'administration :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du CA du 12 septembre 2016

Approbation de l'ordre du jour

Règlement intérieur du conseil d'administration

Installation des commissions

### II – Vie éducative :

IMP

Présentation des 4 parcours

### III – Fonctionnement général :

Composition de la commission éducative

Bilans exercices (incendie et intrusion)

Délégation de signature

Sortie théâtre

### IV – Vie budgétaire et financière :

Convention de télépaiement

Admission en non valeur

Prélèvement sur fonds de roulement

### V – Questions diverses :

A remettre 48h avant

Signatures

La Présidente



La Secrétaire



## PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 14 novembre 2016

|  | Qualité   | Titulaire             |   |   | Suppléant |            |   |   |   |
|--|---|-----------------------|---|---|-----------|------------|---|---|---|
|  |   | Nom-Prénom            | P | A | E         | Nom-Prénom | P | A | E |
| <b>Administration</b>                                | Chef d'établissement  | DAHLAB Anne           | x |   |           |            |   |   |   |
|  | Principal adjoint   | BAUDOUIN Bruno        | x |   |           |            |   |   |   |
|  | Gestionnaire  | AHOUANTO Christine    | x |   |           |            |   |   |   |
|  | CPE   | LAPEYRONNIE Carole    | x |   |           |            |   |   |   |
| <b>Élus locaux</b>                                   | Collectivité de rattachement  | NEBOUT François       |   |   | x         |            |   |   |   |
|  | Collectivité de rattachement  | GARCIA Stéphanie      |   |   | x         |            |   |   |   |
|  | Commune siège   | GRIMAL Jérôme         |   |   | x         |            |   |   |   |
| <b>Personne qualifiée</b>                            | DDEN  | GUYONNET Elisabeth    | x |   |           |            |   |   |   |
| <b>Personnels de l'établissement</b>                 | Personnel d'enseignement  | SCHEID Olivier        | x |   |           |            |   |   |   |
|  |   | ALTERMATT Aline       | x |   |           |            |   |   |   |
|  |   | NOUVIALE              | x |   |           |            |   |   |   |
|  |   | GUIHAL Greta          | x |   |           |            |   |   |   |
|  |   | GONZALEZ Paul         | x |   |           |            |   |   |   |
|  | Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de la santé | FORGET                | x |   |           |            |   |   |   |
|  |   | HARDY Emmanuel        | x |   |           |            |   |   |   |
| <b>Représentants de parents d'élèves et d'élèves</b> | Parents   | DALLA VALLE Christine | x |   |           |            |   |   |   |
|  |   | GENTY Isabelle        | x |   |           |            |   |   |   |
|  |   | DURANDET Nathalie     | x |   |           |            |   |   |   |
|  |   | LAFFORT Richard       | x |   |           |            |   |   |   |
|  |   | SOULARD Franck        | x |   |           |            |   |   |   |
|  |   | ESCARABAJAL Nathalie  | x |   |           |            |   |   |   |
|  | Élèves  | THOMAS Romain         | x |   |           |            |   |   |   |
|  |   | Yoann NDOKO           | x |   |           |            |   |   |   |
| <b>Invités</b>                                       |   | BILLY Cyril           | x |   |           |            |   |   |   |
|  |   | CARISEY Florence      | x |   |           |            |   |   |   |
|  |   | CARKA Céline          | x |   |           |            |   |   |   |
|  |   | PICON Gilles          | x |   |           |            |   |   |   |

Total des votants : 20

**RUBRIQUE**    **I. Fonctionnement du conseil d'administration**

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame DAHLAB indique, que pour respecter l'ordre de rotation, la charge d'assurer le secrétariat revient pour le présent conseil d'administration aux représentants de parents d'élèves. Nathalie Escarabajal se porte volontaire.

**2. Approbation du procès-verbal du CA du 12 septembre 2016**

Le vote s'effectue à main levée.

Résultats du vote: 5 abstentions ; le PV est adopté.

**1. Approbation de l'ordre du jour**

Le vote s'effectue à main levée.

Le PV est adopté à l'unanimité.

*Arrivée de Franck Soulard : 18h15*

**4. Règlement intérieur du conseil d'administration**

Le règlement intérieur a été adressé au préalable aux membres du conseil d'administration. Le vote est effectué à main levée, le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Acte n° 8

### **5. Installation des commissions :**

Il convient de fixer la composition de la commission éducative qui est composée à minima d'un parent et d'un enseignant.

Madame Dalla Valle précise que jusqu'à présent, 2 parents siégeaient à cette commission ce qui permet d'avoir deux rapporteurs.

Il est donc convenu de désigner deux représentants de parents et deux représentants enseignants, auxquels s'ajoutent les représentants de l'administration : la principale, le principal adjoint, la gestionnaire, la CPE et un agent du personnel.

La composition de la commission éducative est adoptée à la majorité.

Le règlement intérieur de l'établissement est modifié en ce sens.

Pour les autres commissions, il convient de se référer au tableau ci-joint.

Acte n°7

## **RUBRIQUE II La vie éducative**

### **1. IMP : indemnités pour missions particulières**

Elles visent à rémunérer les enseignants pour des missions spécifiques. Le nombre d'IMP dépend de la taille de la structure. Pour le collège Pierre-Mendès France, 8 IMP ont été attribuées. Monsieur Baudouin présente la répartition d'IMP proposée (cf. document joint). Certaines IMP sont fléchées : 2 IMP pour l'EPS, 2 IMP pour RUPN. La proposition étudiée en conseil pédagogique est soumise au vote des membres du conseil d'administration : 1 IMP pour la culture, 1 IMP coordination de cycle. Le reste des IMP se répartit par pôle : lettres, langues, mathématiques, arts, sciences, technologie, EMI, histoire-géographie.

Un reliquat de 12 HSA est transformé en heures supplémentaires dont 2 en IMP pour le handicap.

*Arrivée de monsieur PICON : 18 :20*

Monsieur Scheid précise qu'avant la réforme, il y avait davantage d'HSA. Avec ce nouveau système, certains professeurs sont donc moins rémunérés que d'autres pour le même travail.

Le vote relatif à la répartition des IMP est effectué à main levée : 4 abstentions, le projet est adopté.

*Arrivée de monsieur Laffort : 18 :25*

Chacun des enseignants rémunérés en IMP recevra une lettre de mission après validation pour le conseil d'administration et devra rendre compte de celle-ci au dernier conseil d'administration de l'année.

## 2. Présentation des 4 parcours

Ces 4 parcours sont présentés par monsieur Baudouin (cf. document joint).  
Les 4 parcours sont les suivants :

- Parcours citoyen
- Parcours santé
- Parcours avenir
- Parcours artistique et culturel

Pour chacun des 4 parcours, l'effort a été fait d'y intégrer les 4 niveaux du collège. Par ailleurs, chaque thème est associé à un domaine de connaissances et de compétences et est en lien avec le projet d'établissement du collège qui s'articule autour de 3 axes :

- Valorisation de l'élève
- Amélioration du bien-être à l'école et au travail
- Instruire l'élève dans le projet « Eclorre »

*Arrivée de Nathalie Durandet : 18 :30*

Il est précisé que pour les séquences partagées en quatrième (lycée professionnel), peu d'élèves peuvent y prétendre car il est nécessaire que les élèves aient 14 ans révolus.

Il sera proposé en janvier une sensibilisation des élèves aux dangers d'internet. Il en sera de même auprès des parents.

La journée nationale de la laïcité aura lieu le 9 décembre. Elle sera l'occasion d'action mises en œuvre en partenariat avec la réserve citoyenne.

D'autres actions seront mises en œuvre au cours de l'année :

- Concours « Qui est Marianne ? »
- Dispositif pièces jaunes
- Collecte de papiers avec l'association « Eaux vives »

Romain Thomas demande s'il est possible qu'il y ait un lien entre les EPI et les nouvelles épreuves du DNB. Dans la mesure où la réforme des collèges intervient cette année, les élèves ont peu de choix pour leur épreuve orale.

Madame Noviale précise que les élèves peuvent s'appuyer sur des actions suivies les années précédentes qui rentrent aujourd'hui dans l'un des 4 parcours. Monsieur Scheid propose d'aider les élèves à identifier les actions menées au cours des précédentes années. Madame Noviale précise également que l'application Folios permet d'identifier les actions menées depuis la cinquième.

**RUBRIQUE**    **III. Fonctionnement général**

**1. Composition de la commission éducative**

Il convient de se rapporter au tableau ci-joint.

## **2. Bilans exercices (incendie et intrusion)**

3 exercices obligatoires doivent être effectués au cours de l'année.

### Exercice d'évacuation alerte incendie

Cet exercice s'est déroulé le 30 septembre 2016 à 9h15. Des nouvelles consignes de sécurité avaient été données en juin 2015. Elles ont été rappelées avant l'exercice. Le rassemblement des élèves se fait désormais par niveau et non par salle. Une signalétique a été installée ainsi que des repérages dans chaque zone.

Lors de l'exercice, deux enseignants n'ont pas respecté les consignes.

Les élèves se sont rangés de manière ordonnée et il a été procédé à l'appel, sauf pour deux classes.

L'alarme n'est pas entendue distinctement du gymnase, de la classe de musique et de l'étude. Cette difficulté a été remontée au conseil départemental.

Certaines classes ont été fermées à clé, ce qui est contraire aux recommandations.

L'exercice a duré 6 minutes (3 minutes sont préconisées).

Il est à regretter que l'exercice ne soit pas pris suffisamment au sérieux par certains élèves.

### Évacuation fuite de gaz

Suite à une rupture de canalisation de gaz par la SEMEA dont le collège a été informée le lendemain à 8 heures, il n'y avait pas d'eau donc pas de sanitaire. Il n'était pas possible d'accueillir les élèves dans ces conditions. Il a donc été décidé l'évacuation du collège en concertation avec la mairie, la police, le conseil départemental, le collège Romain Rolland. 2 Bus ont été mis à disposition pour conduire au collège Romain Rolland les élèves que les parents ne pouvaient pas venir chercher.

L'ensemble des enfants a été évacué en moins d'une heure à l'exception de 2 élèves partis à midi.

Madame Genty demande s'il ne serait pas possible de prévenir les parents pas SMS.

Madame Dalhab indique que les enfants ont pu appeler leurs parents et que les parents ont été avertis par courriel. Depuis cet événement, l'application SMS, bien que coûteuse, a été achetée par l'établissement. Des informations peuvent donc aujourd'hui être adressée par SMS aux parents.

### Exercice d'intrusion

L'exercice avait été préparé avec l'EMS, la police nationale, la mairie et présenté en CHS.

La consigne est double : fuir ou se cacher.

Pour l'exercice, il a été fait le choix de se cacher.

Cet exercice s'est déroulé le 17 octobre 2016. Un signal sonore et un message répété deux fois ont donné l'alerte.

Au préalable, les professeurs principaux avaient travaillé avec les élèves pour les préparer à l'exercice. La date de l'exercice ne leur avait pas été communiquée toutefois, les élèves avaient été informés de la réalisation imminente de cet exercice.

L'exercice a commencé à 14h26 et s'est terminé à 14h55.

Un temps plus ou moins long a été nécessaire pour que les élèves et professeurs se barricadent. Des élèves n'ont pas pris la mesure de l'exercice ; il y a eu du bruit et des amusements pour certaines classes. L'équipe de direction et la CPE sont de nouveau intervenus auprès des classes concernées pour sensibiliser les élèves à ce type d'exercice afin de leur faire comprendre que ces gestes peuvent servir à n'importe quel endroit et à tout moment.

La sonnerie n'a pas été entendue du gymnase, de la classe de musique et de l'étude.

Il a été constaté qu'une porte ne fermait plus.

Le portail du gymnase est resté ouvert.

2 ou 3 élèves ont eu des soucis de santé (maux de ventre) liés au stress et ont été pris en charge par l'infirmière à la fin de l'exercice.

Un prochain exercice sera organisé sans qu'il soit averti à l'avance.

Yoann N'Doko indique que ce n'est pas une barricade qui empêchera quelqu'un d'entrer. Monsieur Scheid précise que la finalité de ce type d'exercice est de préparer au mieux les élèves mais il est bien évident que si l'intrus veut entrer, il entrera.

Romain Thomas demande si la durée des exercices ne pourrait pas être plus courte, car il est difficile de prendre au sérieux ce type d'exercice sur une longue durée.

Monsieur Soulard rappelle qu'il est vrai qu'un tel exercice est contraignant mais la finalité d'un tel exercice n'est pas la même qu'un exercice de confinement ou d'évacuation.

Monsieur Scheid précise que ce type d'exercice permet d'apprendre les gestes essentiels.

Monsieur Laffort rajoute que c'est une chance de pouvoir pratiquer ce type d'exercice.

Madame Guyonnet renchérit en indiquant que c'est une préparation aux événements de la vie.

### **3. Délégation de signatures**

Madame Dahlab et monsieur Picon ont délégué leur signature à madame Ahouanto.

### **4. Sortie théâtre**

Cette sortie concerne les 4°C et 4°D. Il s'agit de trois sorties.

Le coût du transport est pris en charge par le collège.

L'entrée au théâtre est de 5 € par séance par élève, soit 15 €.

Le collège propose de prendre en charge une sortie (5 €) et de laisser les 2 autres sorties à la charge des parents (10 €).

Il est demandée la possibilité de solliciter la coopérative scolaire ce qui réduirait la part restant à la charge des parents.

Le vote est effectué à main levée, le projet est adopté à l'unanimité. Un maximum de 10 € (sous réserve d'une éventuelle prise en charge en partie par la coopérative) restera à la charge des parents.

En cas de difficultés financières, les parents peuvent solliciter le fonds social.

Acte n° 6

### **5. Convention de télépaiement**

Il s'agit de proposer un mode de paiement supplémentaire, un paiement dématérialisé par internet. Les frais relatifs au gestionnaire de télépaiement seront pris en charge pendant la période par la DGFP. Il est proposé la signature d'une convention jusqu'au 31 août 2017.

Monsieur Picon précise que pour ce mode supplémentaire de paiement proposé aux familles, le fractionnement est possible. Ce mode de paiement permettrait de pallier à un rejet de prélèvement. La convention est élargie à d'autres dépenses comme le paiement d'un voyage.

Le vote est effectué à main levée, la convention de télépaiement est adoptée à l'unanimité.

Acte n° 3

### **6. Admission en non-valeur**

Le montant de l'admission en non-valeur est de 707,49 €, somme pour laquelle des certificats d'irrecouvrabilité ont été établis.

*Mesdames Guyonnet et Altermatt quittent temporairement la salle.*

Madame Genty demande si les enfants pour lesquels les créances de cantine font l'objet d'admission en non-valeur sont toujours scolarisés sur

l'établissement et dans ce cas, si l'accès à la cantine leur est refusé?  
Madame Dahlab précise que pour les enfants concernés, l'accès à la cantine ne leur est pas refusé.

Le vote est effectué à main levée, les propositions d'admission en non-valeur sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur Scheid demande s'il est possible d'apporter une aide à ces familles. Monsieur Picon précise qu'il peut s'agir de famille qui ne veulent pas demander d'aide ou d'autres qui ne paient pas sans raison particulière. Sur intervention de madame Guihal, monsieur Picon précise que le fonds de solidarité intervient à hauteur de 3000 €. Le reliquat a quasiment été résorbé.

*Mesdames Guyonnet et Altermatt sont de retour.*

Romain Thomas s'interroge sur les démarches effectuées en vue du recouvrement. Monsieur Picon indique que les actions menées pour le recouvrement d'une créance peut conduire à la saisine d'un huissier de justice.

Acte n°4

## **7. Prélèvement sur fonds de roulement**

(cf. annexe)

Monsieur Picon précise qu'il serait opportun d'anticiper la dépense en la programmant dès le mois de mars.

Plusieurs projets sont envisagés en feront l'objet d'une programmation en 2017: l'aménagement du CDI et le changement des tables et des chaises du réfectoire.

Le vote est effectué à main levée, le prélèvement sur fonds de roulement est adopté à l'unanimité.

Acte n°5

## **Questions diverses**

### **Voyage en Espagne**

Ce voyage est proposé par monsieur Martin et madame Gisbert-Mora. Il avait été évoqué l'année dernière avec des élèves de quatrième.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des EPI ; il est organisé en partenariat avec un établissement espagnol. Il concerne prioritairement la 3°A. Le nombre de participants dépend du nombre d'accueillants. 15 élèves de 3°A seraient intéressés.

Ce projet a été ouvert aux autres 3°. L'autre professeur d'espagnol a donc

été associé au projet. Il a pour cela été demandé aux élèves de troisième intéressés par ce projet de s'inscrire et de motiver leur demande. D'autres critères seront pris en compte: les résultats scolaires et le comportement en vie scolaire. Une commission composée de deux professeurs et d'un parent élu au conseil d'administration désigneront les élèves qui participeront à ce projet sachant que la priorité sera laissée aux 3°A.

### **Stage des 3° du 5 au 9 décembre 2016**

Concernant l'accompagnement des élèves dans les recherches de stages, il est précisé que chaque élève a reçu un dossier relatif au stage d'observation courant septembre. Madame Guihal indique que lorsque les conventions de stages ont été données, les élèves avaient été informés en amont. Par ailleurs, il semble qu'aucun élève n'ait sollicité les professeurs pour des difficultés liées à la rédaction de leur lettre de motivation ou CV. Qui plus est, les enseignants restent à la disposition des élèves et des familles.

Il semble qu'aucun élève n'ait manifesté de difficulté à la rédaction de lettre de motivation auprès des professeurs. Il est proposé de sonder les élèves pour savoir quels types de difficultés ont pu être rencontrées dans la recherche de stage.

Il sera demandé aux élèves de rédiger une lettre de remerciement dont un modèle a été distribué aux élèves.

Concernant le FOFE, une visite est prévue pour les 4°. Les 3° seront associés au forum des métiers.

### **Réunion parents/professeurs**

La réunion parents/professeurs pour les 5° aura bien lieu le 18 novembre comme prévu à l'exception de la classe de 5°A qui se déroulera le 22 novembre en raison de l'absence du professeur principal.

### **Cantine**

Trois services sont organisés : 11h30, 12h et 12h30.

Madame Lapeyronnie précise que l'ordre de passage à la cantine est fixé en fonction des emplois du temps de chaque classe. L'affichage de l'ordre de passage établi en début d'année a été supprimé pour laisser place à un peu plus de souplesse.

Madame Lapeyronnie indique, sur intervention de Yoann, qu'il est envisagé l'installation d'une borne.

Romain Thomas se demande s'il n'y aurait pas la possibilité de faire participer les élèves en retard au fonctionnement de l'accès au self. Monsieur Baudouin précise que ce sujet pourra être abordé en conseil de vie

collégienne.

Concernant le choix entre deux plats : madame Ahouanto informe le conseil que le choix de plat s'amointrit au fil du service. Le mercredi, un seul plat est proposé aux élèves en raison de l'horaire des bus. Par ailleurs, les élèves ont été sensibilisés pour dire s'ils ont des difficultés avec les choix proposés.

Le poisson et les viandes proposés aux élèves sont des produits frais. Le collège confectionne 550 repas par jour ; les commandes sont établies pour éviter tout gaspillage. Le plateau est équilibré. Les élèves peuvent demander 2 desserts ou plus de féculents.

Pour les déchets, ils feront l'objet d'un futur projet de lutte contre le gaspillage. Pour les laïcs musulmans, le plus souvent c'est du poisson qui leur ait proposé.

### **Commissions**

Il est difficile d'établir à l'avance un calendrier prévisionnel des différentes commissions.

Un CHS a déjà été organisé le mois dernier. Bien que l'organisation d'un CHS ne soit pas obligatoire en collège, un prochain CHS sera organisé courant janvier avec les nouveaux parents élus au conseil d'administration.

### **Étude – CDI**

Il y a suffisamment de places en étude pour accueillir les élèves. Les surveillants placent les élèves. L'étude s'arrête à 11h30 pour permettre aux élèves d'accéder au self. L'étude se terminant à 11 heures 30 et le CDI n'étant accessible qu'à 11 heures, certains élèves externes, dont le bus ne passe qu'à midi, attendent dans la cour.

Il sera possible à titre exceptionnel et sur avertissement du CDI que ces élèves rejoignent le CDI jusqu'à midi.

Il arrive parfois que les horaires du CDI sur la pause méridienne ne soient pas respectés. Le plus souvent les professeurs documentalistes assistent à des réunions sur la pause déjeuner ce qui peut générer un retard sur l'ouverture du CDI.

Le planning du CDI est affiché toutes les semaines.

Madame Dahlab informe que prochainement et durant 8 semaines, le CDI sera fermé entre 13 et 14 heures car les documentalistes participent à un projet lecture.

### **Activités pause méridienne**

Monsieur Baudouin a diffusé sur le site du collège le planning des activités organisées par le FLEP.

### **Assistante sociale**

Il n'y a plus d'assistante sociale depuis 2 ans. L'assistante sociale référente est celle du lycée Charles de Coulomb. Elle ne peut matériellement assister à la commission de fonds social. L'établissement n'est pas prioritaire dans l'affectation d'une assistante sociale.

### **Régime de sortie**

La couverture du livret de correspondance sera modifiée pour la prochaine rentrée afin d'éviter toute ambiguïté entre les différents régimes de sorties.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 1er décembre 2016.  
La séance est levée à 20h32.